

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE



5^{ème} Colloque Déchets en Occitanie du 16 novembre : forte participation

Ce colloque, organisé par l'ORDECO (ex-ORDIMIP), l'ADEME et la CCI de Toulouse le 16 novembre dernier, a rassemblé 180 participants sur le site de la CCI de Toulouse.

La matinée a permis de faire le point sur l'actualité nationale et régionale. Pour en savoir plus sur les débats : visionnez son enregistrement en cliquant [ICI](#).

Les chiffres d'évaluation du gisement de déchets produits par les entreprises ont été dévoilés en conclusion de cette matinée (grâce à la contribution de l'ensemble des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et des CCI d'Occitanie). Les détails de cette évaluation seront présentés lors d'une prochaine réunion du Groupe Observation de l'ORDECO.

L'après-midi a été décliné en 3 ateliers parallèles :

- un à destination des collectivités sur les sujets de la Tarification Incitative, les déchèteries, les déchets verts, ...
- un à destination des entreprises sur la thématique des déchets du BTP
- un transversal sur le Responsabilité Elargie du Producteur avec une dizaine d'éco-organismes présents.

Vue la satisfaction des participants à l'issue de cette journée, une 6^{ème} édition devrait probablement avoir lieu dans 2 ans.



ACTUALITES REGIONALES



Le comité de bassin Adour-Garonne souffle ses 50 bougies

Lieu de concertation et d'orientation de la politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne, il est l'interface des acteurs de l'eau et de l'activité de l'Agence, dont il approuve les orientations du programme d'interventions et les taux de redevance. Il élabore également le SDAGE qui fixe les grandes orientations des actions à mettre en œuvre à l'échelle de notre bassin. Le président est Martin Malvy depuis 2008.

[Plus d'informations](#)

Qualité de l'eau des rivières du bassin : des progrès remarquables ces 50 dernières années

Depuis les années 70, les contaminations par le phosphore et l'ammonium ont respectivement baissé de 70% et 90%, la contamination par les rejets en matières organiques a baissé de 55%, et les pollutions lourdes liées aux industries, ont régressé de manière spectaculaire.

[Plus d'informations](#)

Lot : Lachapelle-Auzac enfin débarrassée de ses 25 000 tonnes de pneus abandonnés

Le plus gros gisement français de pneus orphelins a enfin été éliminé. Ce chantier, débuté en 2012, a été réalisé par Recyvalor, association regroupant pouvoirs publics, fabricants de pneus, distributeurs, constructeurs automobiles et l'association écologiste Robin des Bois actuellement les pneus sont principalement valorisés comme combustible en cimenteries.

[Plus d'informations](#)

Cahors : 15 nouveaux Répar'acteurs dans le Lot

Cette action vise à promouvoir les artisans disposant d'un savoir-faire et contribuant dans le même temps au développement durable en réduisant les déchets. Les artisans participant à l'opération ont accepté de sensibiliser et de proposer à leurs clients la réparation de leurs équipements (électroménager, électronique, ameublement, vêtements et chaussures, instruments de musiques...), avant d'envisager leur remplacement. Le Lot compte donc désormais 37 Répar'acteurs sur 380 en Occitanie.

[Plus d'informations](#)

Cellulopack (82) : des barquettes alimentaires 100% compostables et biodégradables

Cette entreprise basée à Castelsarrasin a été créée en 2013. Cellulopack est spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de conditionnements et d'emballages élaborés à partir de fibres de cellulose moulées haute densité. La matière première utilisée est constituée de papiers de récupération (journaux, magazines, papiers de bureaux, etc...) et de vieilles caisses en carton.

[Plus d'informations](#)

Palmarès 2017 de la construction bois en Occitanie !

Fibois Occitanie, née de la fusion des interprofessions Arfobois Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées Bois, a organisé le premier Palmarès Construction Bois Occitanie 2017.

L'objectif de cette première édition à l'échelle de l'Occitanie est de mettre en valeur les réalisations exemplaires de la région.

[Plus d'informations](#)



Retour sur la journée « Matériaux pour le stockage de l'énergie »

Le stockage de l'énergie est une clef stratégique pour atteindre les objectifs d'une région à énergie positive. Mardi 19 septembre 2017, une soixantaine de personnes, dont la moitié d'entreprises, se sont retrouvées sur le site du Biopark Sanofi pour échanger sur le thème des Matériaux pour le stockage de l'énergie. La journée technologique était organisée par Madeeli, le pôle de compétitivité Derbi et l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat, en partenariat avec Transferts et le pôle européen de la Céramique.

[Plus d'informations](#)

Eclairage LED Made in Aveyron : entreprise VisioLed

S'inscrivant dans une démarche écologique et économique et au-delà des avantages propres à la gamme Tubelight (robustesse, étanchéité, faible consommation d'énergie, esthétisme et longue durée de vie), VisioLed a développé des tubes de lumière entièrement assemblés dans leur atelier situés à Pierrefiche d'Olt en Aveyron.

[Plus d'informations](#)

Carole DELGA inaugure l'Ecole européenne de la transition écologique « ETRE »

Cette école, unique en France et en Europe, a pour objectif de sensibiliser et former de jeunes décrocheurs ou en difficulté aux métiers « verts ». Le projet est porté par l'association 3PA et bénéficie notamment du soutien de la Région. Avec l'accélération de la transition écologique, les métiers qui y sont liés sont en plein essor et offrent de plus en plus d'opportunités de formation et d'emploi.

[Plus d'informations](#)

L'opérateur toulousain MobilyGreen lance MobilyPass pour faciliter la mobilité électrique

Grâce au Mobilipass, les utilisateurs pourront se charger sur plusieurs milliers de bornes de recharges en France et plus de 700 en Occitanie. Ce système de paiement est interopérable avec près de 40 réseaux d'Opérateurs en France et en Suisse, dont le réseau de charge rapide sur autoroute CORRI-DOOR comptant à ce jour près de 200 bornes installées le long des grands axes autoroutiers et en périphérie des villes.

[Plus d'informations](#)



Une démarche sécurité collective chez Fimurex dans le Tarn et Garonne

Fimurex Aquitaine est un établissement du groupe Experton Révollier qui fabrique sur 2 sites industriels des armatures métalliques pour béton, via du tréfilage à froid de bobines d'acier. Le chargé de sécurité a mis en place une démarche sécurité globale pour prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et améliorer la qualité de vie au travail des 92 salariés : sensibilisation des intérimaires aux risques et aux préventions, pilotage d'études sur l'amélioration des conditions de travail, essais de procédés ou matériels pour réduire les risques, réduction du bruit des machines dans les ateliers, animation d'un groupe sécurité en interne...

[Lien hypertexte](#)

Statistiques régionales AT/MP pour 2016 en ex Midi-Pyrénées

Le nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles est relativement stable, mais on note une augmentation de près de 4% du nombre de jours perdus. Les accidents de trajet sont stables, mais plus de 50% des décès toutes causes confondues sont des accidents de circulation.

Le territoire de Midi-Pyrénées continue à être parmi les moins accidentogènes en matière de maladies professionnelles, avec moins de 2 maladies pour 1000 salariés. La majorité des cas sont des pathologies de type troubles musculo-squelettiques (TMS).

[Plus d'informations](#)



Forum Qualité & Performance Occitanie 2017, c'est parti !

« Compétitivité : faites la différence grâce à la Qualité ! », tel sera le fil conducteur de la 3^{ème} édition du Forum Qualité & Performance Occitanie, organisé par la CCI Occitanie, le groupe AFNOR et l'AFQP Occitanie, le 30 novembre prochain à Toulouse. Assistez à cette journée pour bénéficier des interventions d'experts et des témoignages d'entreprises et comprendre comment les démarches qualité peuvent contribuer à relever les challenges de la compétitivité prix et hors-prix !

[Plus d'informations](#)



Le recyclage permet d'économiser 830.000 tonnes équivalent CO2 en Occitanie

Federec, a présenté les chiffres du recyclage 2016 en Occitanie. Parmi les tendances générales, on note la forte corrélation entre le développement des produits recyclés et les cours mondiaux sur les matières premières. La difficulté principale est de trouver des débouchés. Les déchets organiques sont les plus volumineux de la collecte régionale avec 2770 kilotonnes suivi par le bâtiment avec 2617 kilos de tonnes, portés par l'activité économique du secteur. Par rapport à la moyenne nationale, la région traite plus de bois, de déchets organiques et de verre mais présente une activité moindre sur les déchets métalliques et dans une moindre mesure ceux du bâtiment.

[Plus d'informations](#)

Les métiers et formations liés à l'économie verte en Occitanie

En 2012, plus de 12 000 personnes exerçaient un emploi dans « l'économie verte », soit 0,57% de la population active ayant un emploi sur la région. Ce sont également plus de 10 000 étudiants dans ces domaines.

[Plus d'informations](#)

EN BREF



La réglementation sur l'incorporation de radionucléides dans des biens de consommation devrait évoluer

[Plus d'informations](#)

Prix National Bois 2017 : 5 réalisations récompensées en région Occitanie !

[Plus d'informations](#)

Ondes électromagnétiques : « les niveaux d'exposition sont stables en France depuis 2014 » d'après l'ANFR

[Plus d'informations](#)

Aliments bio : bons pour l'environnement et pour la santé ?

[Plus d'informations](#)

Risques industriels : le traitement des déchets est le secteur le plus accidentogène

[Plus d'informations](#)

Appel à projets de l'éco-organisme ESR pour la valorisation des métaux stratégiques et précieux

[Plus d'informations](#)

Faire mieux avec moins, nouveau slogan du monde pétrolier.

[Plus d'informations](#)

Trophées ADEME : valoriser les démarches exemplaires en matière de comptabilité carbone

Date limite de candidature 22 décembre 2017

[Plus d'informations](#)



AAP ADEME : stockage et conversion d'énergie. Clôture le 11 décembre 2017

[Plus d'informations](#)

Energie : l'industrie en transition. Dossier de l'ADEME

[Plus d'informations](#)

Dossier sur le développement des véhicules électriques dans les flottes d'entreprises

[Plus d'informations](#)

Note de l'association Oree : comment concilier EnR et biodiversité ?

[Plus d'informations](#)

L'éclairage des bâtiments tertiaires peine à évoluer

[Plus d'informations](#)

DualSun expose au Salon SETT 2017 son panneau solaire mixte à destination des campings

[Plus d'informations](#)

Certificats d'Economies d'Energie : le montant des primes énergie est au beau fixe

[Plus d'informations](#)

Programmation des Appels à projets de recherche de l'ADEME

[Plus d'informations](#)

La chaleur renouvelable et de récupération représente 20,4% de la consommation de chaleur en France en 2016

[Plus d'informations](#)

Le plan Bâtiment durable préconise une révision de la réglementation thermique

[Plus d'informations](#)

Batirama, lanceur d'alerte sur l'aggravation de la sinistralité du PV dans la construction

[Plus d'informations](#)

Etude du marché solaire thermique collectif en France

[Plus d'informations](#)

Le dispositif Biomasse Énergie et Entreprises est relancé

[Plus d'informations](#)

Webconférence sur les innovations dans l'éolien

[Plus d'informations](#)

Prix européen « Hôpital bas carbone ». Date limite 03/04/2019

[Plus d'informations](#)



Fumées et rayonnement UV de soudage : agent cancérogène avéré pour le Circ

[Plus d'informations](#)

Des formations en ligne gratuites sur les risques professionnels, risque chimique par l'INRS

[Plus d'informations](#)

Le nombre de décès dans le BTP en baisse de 13,8% en 2016 et depuis 10 ans

[Plus d'informations](#)

REACH : Les substances fabriquées ou importées, même en faible quantité (entre 1 et 100 tonnes/an) doivent être enregistrées avant le 1er juin 2018

[Plus d'informations](#)

4 vidéos pour comprendre ce que change la réforme du travail

[Plus d'informations](#)

Travaux publics : une convention pour améliorer la sécurité au travail

[Plus d'informations](#)

Avis de l'ANSES sur les risques biologiques pour les travaux dans les égouts

[Plus d'informations](#)

Brochure ED 6230 INRS : consignes de sécurité incendie

[Plus d'informations](#)

Dossier INRS : les dispositifs d'aide à la manutention

[Plus d'informations](#)

Secteur des activités de sécurité privée : accidentologie, maladies professionnelles

[Plus d'informations](#)



Participez à l'enquête : la qualité vue par les managers

[Plus d'informations](#)

Retour sur la conférence annuelle de Process Way : "les processus, vecteur de l'excellence opérationnelle".

[Plus d'informations](#)



Start-up anti-gaspillage FWEE : des fruits invendus transformés en friandise

[Plus d'informations](#)

Feuille de route de l'économie circulaire pour mars 2018 : Contribuez !

[Plus d'informations](#)

AGENDA

> Evénements du mois



Mardi 5 décembre 2017

Colloque régional éco-conception de la Nouvelle Aquitaine
CCI des Landes - Mont de Marsan
[Plus d'informations](#)

Jeudi 30 novembre 2017

Atelier thématique « Économie de la fonctionnalité et de la coopération »
Revel (31)
contact@biovalleelauragais.fr



Mercredi 13 décembre 2017

Colloque « gestion quantitative de l'eau à l'échelle du territoire »
Hôtel de Région Occitanie - Toulouse
[Plus d'informations](#)

Jeudi 14 décembre 2017

Du management de la qualité aux approches intégrées : retours d'expérience
CCI de Toulouse (31) - Palais consulaire
[Plus d'informations](#)

Jeudi 14 décembre 2017

Rencontres régionales du réseau éducation santé environnement
Couffoulens (11)
[Plus d'informations](#)



Vendredi 15 décembre 2017

Complémentarités entre les démarches QUALITE et RSE
CCI du Tarn – site d'Albi
[Plus d'informations](#)



13 et 14 décembre 2017

Energaïa, le Forum des énergies renouvelables
Montpellier (34)
[Plus d'informations](#)

>> A venir



Mardi 6 mars 2017

L'ISO14001 par étapes pour les PME-TPE
CCI du Lot- site de Cahors
[Plus d'informations : elodie.fleurat@lot.cci.fr](mailto:elodie.fleurat@lot.cci.fr)

VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

L'actualité réglementaire restant toujours très pauvre (jusqu'à quand ?), le seul texte paru ce mois-ci qui nous a paru digne d'intérêt, concerne particulièrement les entreprises qui ont des rejets importants dans le milieu aquatique et qui ont déjà été « impliquées » dans les conséquences de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette note présente les différentes étapes à venir dans le domaine.

Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau (DCE)

Il appartient aux Comités de bassins de procéder à un état des lieux du bassin hydrographique, c'est-à-dire à une analyse de ses caractéristiques et des incidences des activités humaines sur l'état des lieux ainsi qu'à une analyse économique des utilisations de l'eau dans le bassin (art. L. 212-1, 1° du code de l'environnement). Il est mis à jour au moins deux ans avant la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), puis tous les six ans à compter de la date de la dernière mise à jour (art. R. 212-3 du code de l'environnement).

Les états des lieux doivent être adoptés par les comités de bassin, puis approuvés par les préfets coordinateurs de bassin, au plus tard le 21 décembre 2019 (*art. R. 212-3 du code de l'environnement*). Au sein de chaque bassin, le secrétariat technique de bassin, incluant la DREAL déléguée de bassin, l'agence de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité, est l'instance chargée d'élaborer les éléments techniques proposés à l'adoption du comité de bassin et d'organiser la concertation nécessaire.

La mise à jour de l'état des lieux :

- doit s'appuyer sur le partage et l'appropriation des analyses produites par les acteurs du bassin, condition jugée indispensable à la bonne préparation du troisième cycle de gestion (2022-2027) de la DCE. La consultation du public, d'une durée de 6 mois, aura lieu entre novembre 2018 et mai 2019 sous l'égide des comités de bassin ;
- sera l'occasion de dresser un bilan intermédiaire du second cycle de gestion de la DCE (2016-2021) et d'évaluer les progrès accomplis tout en tenant compte des changements d'indicateurs de l'état des eaux entre 2015 et 2018. A ce titre, l'état des masses d'eau doit être établi à partir des données disponibles en 2018, d'une part, en utilisant les règles d'évaluation des eaux actualisées précisées dans un guide national, d'autre part, les règles d'évaluation établies par un *arrêté du 27 juillet 2015*. La comparaison des résultats permettra d'apporter un éclairage sur l'évolution de la situation des masses d'eau depuis 2015.

La note demande de simplifier le rapportage européen des SDAGE et programmes de mesures prévus en 2022 par une bancarisation des données issues de l'état des lieux dès la fin des travaux, en se basant sur la grille de rapportage européenne présentée en annexe du guide national.

[Consulter la note ...](#)

Dernière minute : la nomenclature des installations classées (ICPE) a été récemment modifiée par deux décrets.

Ces modifications (32 rubriques modifiées et 11 supprimées) vont plutôt dans le sens d'une simplification administrative.

Concernant le décret du 21/11/2017, nous attirons en particulier votre attention sur :

- les nouvelles rubriques **2260, 2321, 2360, 2410, 2515, 2522, 2524, 2545, 2547, 2560, 2575** : les termes de « puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation » sont remplacés par les termes de « puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation ». La rédaction précédente rendait le calcul du cumul pénalisant pour certaines activités qui peuvent disposer d'un nombre important de matériels différents et qui ne les utilisent pas simultanément voire même ne concourent pas les uns les autres à une même opération. Les modifications permettent de limiter administrativement l'autorisation et/ou la déclaration au cumul réellement mis en œuvre.
- la nouvelle rubrique **2450** (Imprimeries) : les procédés offset utilisant des rotatives à séchage thermique sont désormais soumis à déclaration lorsque la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est comprise entre 50 kg/j et 200 kg/j. Auparavant, ils étaient soumis à autorisation quel que soit la quantité de produits consommée.

Pour aller plus loin :

- La rubrique **4718** est modifiée afin de distinguer les stockages en réservoirs fixes de gaz inflammables liquéfiés des stockages en récipients à pression transportables (bouteilles, fûts, containers ...). Deux sous rubriques non cumulatives sont créés pour le classement ;
- Les rubriques sans seuil sont supprimées dès qu'une autre rubrique avec seuil couvre l'activité. Il s'agit notamment des rubriques **2225** (sucrieries, malteries), **2226** (amidonneries), **2270** (fabrication d'acide butyrique...) couvertes par les rubriques **2220, 2260** ou **3642** et de la rubrique **2310** (rouissage ou teillage du lin, chanvre) couverte par la rubrique **2260** ;
- La rubrique **2221** (agroalimentaire) est modifiée afin d'exclure d'une manière générale « les activités classées par ailleurs ». Le seuil d'enregistrement est relevé à 4 t/j de quantité de produits entrants (au lieu de 2 t/jour).

Pour aller encore plus loin :

- Création du seuil de déclaration pour **2150** (verminières qui devient « activité d'élevage de coléoptère, diptères, orthoptères »), **2275** (levures qui est étendu aux « autres productions fongiques à vocation alimentaire »), **2350** (tanneries, mégisseries...), **2440** (fabrication de papier), **2660** (fabrication ou régénération de polymères), **2793** (destruction de déchets d'explosifs) ;
- Suppression des rubriques **2352, 2525, 2542, 2620** déjà couvertes par une rubrique équivalente par ailleurs ;
- Suppression des rubriques à 2 ou 3 chiffres car couvertes par ailleurs : **47** (fabrication de sulfate d'aluminium, 8 sites concernés) couverte par la rubrique **3420, 70** (3 sites ; couverte par la rubrique **2790** ou **2791**) et **195** (101 sites ; couverte par les rubriques **251x** selon la forme du produit) ;
- Modification des rubriques **2230, 2240, 2350, 2430, 2546, 2440, 2541, 2640, 2660** afin de supprimer les éventuels « doubles classements » et indiquer quelles activités classées au titre des rubriques **3000** en sont exclues ;
- Suppression du seuil d'autorisation de la rubrique **2175** (dépôt d'engrais liquides en récipients de capacité unité supérieure ou égale à 3m³ ; insertion dans la rubrique **2510** des "autres extractions de matériaux" (art. 2) ; remplacement de la rubrique **1521**, supprimée en 2015, par la **4802** au sein de la rubrique **2940** (art. 3) ; remplacement du terme « arsénique » par « arsénieux » à la rubrique **4708** pour corriger une erreur de traduction de la directive Seveso (art. 4).

Le second décret du 16/11/2017 simplifie le régime des installations de production de savons et détergents (rubrique **2630**) ne nécessitant pas de transformation chimique en restreignant les cas d'autorisation à celles

présentant une capacité de production supérieure à 50 t/j et en prévoyant une déclaration pour celles présentant une capacité de production comprise entre 1 t/j et 50 t/j. La rubrique est également modifiée afin de supprimer un double classement avec la rubrique **3410**.

Rappelons qu'un site concerné par ces modifications et qui est exploité en conformité avec la réglementation des ICPE est en droit de demander à pouvoir continuer à être exploité sous « l'ancien régime ICPE » à certaines conditions (bénéfice des droits acquis ou droit d'antériorité).

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Environnement pour vous accompagner : Elodie FLEURAT – 05 65 53 26 82 – elodie.fleurat@lot.cci.fr

[Consulter le décret du 21/11/2017](#)

[Consulter le décret du 16/11/2017](#)

[Consulter la nomenclature ICPE mise à jour](#)

>> Dernières publications

Période du 13/10/2017 au 09/11/2017

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun texte significatif identifié

Déchets - Sites et sols pollués

- [Arrêté TREP1624604A du 09/10/2017](#) (JO n°245 du 19/10/2017) Attestation de garanties financières requises par l'article L. 512-21 du code de l'environnement - Modification de l'arrêté du 18 août 2015
- [Arrêté TREP1730513A du 11/09/2017](#) (JO n°262 du 09/11/2017) Modifiant l'arrêté du 23 juillet 2015 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « GISTRID » relatif aux transferts transfrontaliers de déchets

Eau - Air - Odeurs

- [Décret 2017-1532 du 03/11/2017](#) (JO n°259 du 05/11/2017) Modifiant le dispositif d'agrément des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques
- [Décision 2017/1984 du 24/10/2017](#) (JO n° L 287 du 04/11/2017) Etablissant, conformément au règlement (UE) no 517/2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux gaz à effet de serre fluorés, les valeurs de référence pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 pour chaque producteur ou importateur ayant légalement mis sur le marché des hydrofluorocarbones à partir du 1er janvier 2015 selon les données communiquées en vertu dudit règlement
- [Décret 2017-1484 du 20/10/2017](#) (JO n°248 du 22/10/2017) Relatif aux conseils d'administration des agences de l'eau
- [Arrêté SSAP1726993A du 19/10/2017](#) (JO n°251 du 26/10/2017) Relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux
- [Note TREL1722451N du 19/09/2017](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°15-2017 du 25/10/2017) relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau – **cf. Zoom ci-dessus**
- [Arrêté TRER1727966A du 23/08/2017](#) (JO n°247 du 21/10/2017) Nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route - Modification de l'arrêté du 21 juin 2016
- [Instruction DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19/06/2017](#) (BO Santé n°09-2017 du 15/10/2017) Relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC Eau potable)

Energie - Bruit

- [Règlement 2017/1938 du 25/10/2017](#) (JO n° L 280 du 28/10/2017) Mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel - abrogation du règlement (UE) n° 994/2010

- [Arrêté CPAD1727523A du 28/09/2017](#) (JO n°240 du 13/10/2017) Pris en application des dispositions de l'article 265 octies du code des douanes
- [Arrêté CPAD1727526A du 28/09/2017](#) (JO n°240 du 13/10/2017) Pris en application des dispositions de l'article 265 septies du code des douanes

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- [Décret 2017-1498 du 27/10/2017](#) (JO n°253 du 28/10/2017) Reprise par l'Agence française pour la biodiversité de certaines activités du Muséum national d'histoire naturelle
- [Règlement 2017/1915 du 19/10/2017](#) (JO n° L 271 du 20/10/2017) Interdiction de l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages
- [Règlement 2017/1862 du 16/10/2017](#) (JO n° L 266 du 17/10/2017) Modification du règlement (CE) n° 1235/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers
- [Note TREL1704934N du 02/10/2017](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°15-2017 du 25/10/2017) Relative à la publication du protocole d'adhésion au système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- [Règlement 2017/1941 du 24/10/2017](#) (JO n° L 275 du 25/10/2017) Modification de l'annexe II du règlement (CE) n° 66/2010 établissant le label écologique de l'Union européenne
- [Rectificatif 2017/1505 du 13/10/2017](#) Rectificatif au règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 modifiant les annexes I, II et III du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
- [Rectificatif 2017/175 du 25/01/2017](#) (JO n° L 290/24 du 09/11/2017) Rectificatif à la décision (UE) 2017/175 de la Commission du 25 janvier 2017 établissant les critères du label écologique de l'Union européenne pour l'hébergement touristique

Risques - Sécurité - Santé

- [Décret 2017-1523 du 03/11/2017](#) (JO n°258 du 04/11/2017) Diverses dispositions en matière de sécurité routière
- [Loi 2017-1487 du 23/10/2017](#) (JO n°249 du 24/10/2017) Ratifiant l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017 de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- [Arrêté MTRT1716165A du 18/10/2017](#) (JO n°248 du 22/10/2017) Abrogeant l'arrêté du 20 juin 2013 fixant le modèle de fiche d'aptitude
- [Arrêté ECOI1727657A du 05/10/2017](#) (JO n°241 du 14/10/2017) Portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion des demandes de mesures des ondes électromagnétiques
- [Arrêté TREP1728144A du 29/09/2017](#) (JO n°242 du 15/10/2017) Portant homologation de la décision n° 2017-DC-0591 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 juin 2017 fixant les règles techniques minimales de conception auxquelles doivent répondre les locaux dans lesquels sont utilisés des appareils électriques émettant des rayonnements X
- [Arrêté TRER1727360A du 27/09/2017](#) (JO n°245 du 19/10/2017) Contrôle technique des véhicules lourds - Modification de l'arrêté du 27 juillet 2004
- [Arrêté SSAS1727645A du 26/09/2017](#) (JO n°247 du 21/10/2017) Fixant le modèle du formulaire « Déclaration d'accident du travail ou d'accident de trajet »
- [Arrêté SSAS1727647A du 26/09/2017](#) (JO n°247 du 21/10/2017) Modèle du formulaire « Attestation de salaire délivrée par l'employeur dans le cas d'un arrêt de travail se prolongeant au-delà de six mois »
- [Arrêté TREP1726477A du 21/09/2017](#) (JO n°240 du 13/10/2017) Transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») - Modification de l'arrêté du 29 mai 2009
- [Arrêté TRAT1710819A du 20/09/2017](#) (JO n°240 du 13/10/2017) Précisant les conventions internationales de référence pour l'application de l'article L. 5521-1-1 du code des transports
- [Arrêté TRAT1725216A du 15/09/2017](#) (JO n°240 du 13/10/2017) Modifiant l'arrêté du 29 août 2016 autorisant l'expérimentation d'un dispositif de bandes de prévention de chantier

- Arrêté TRAT1724886A du 31/08/2017 (JO n°240 du 13/10/2017) Autorisant l'expérimentation d'un dispositif d'alerte sonore par fraisage
- Circulaire DGT/RT1/DGEFP/SDPFC/DSS/2C/2017/256 du 08/06/2017 (BO Travail n°09-2017 du 30/09/2017) Responsabilité sociale des plateformes de mise en relation par voie électronique
- Rectificatif 528/2012 du 22/05/2012 (JO n° L 208 du 28/10/2017) Rectificatif au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !



Elodie FLEURAT-LESSARD
Conseillère environnement, sécurité et énergie

T. 05 65 53 26 82 – F. 05 65 20 35 50
elodie.fleurat@lot.cci.fr



CCI LOT
107 quai Cavaignac – CS 10079
46002 Cahors Cedex 9



Pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement Durable